“Racisme” à Caen : des déclarations qui coûtent cher

23/06/2011 à 14h27

Prévenu de provocation à la discrimination raciale, nationale ou religieuse, un docteur en sciences économiques de 37 ans a dû répondre de ses propos devant le tribunal correctionnel de Caen, le jeudi 16 juin.

Par deux fois lors de réunions publiques, au Mémorial pour la Paix de Caen le 18 juin 2010, et le 27 novembre suivant à l’Ecole supérieure des arts et médias située sur la Presqu’île, la Justice a reconnu qu’il avait tenu des propos déplacés. Il a ainsi utilisé des expressions à connotation raciste comme “bande de noirs et d’arabes” faisant un lien avec des violences ou le viol. Il a également prétendu que les élus d’Hérouville avaient payé sous la contrainte des voyages en Arabie Saoudite à des musulmans. À chaque fois, les organisateurs de ces soirées ont rapidement signalé ces propos au Procureur de la République.
Devant le tribunal, le prévenu s’est défendu seul. Bénéficiaire du RSA, il poursuit une activité de soutien scolaire et envisage de devenir maître de conférences par concours.

Les limites de la liberté d’expression

Il explique que ses propos ont été déformés. “Je voulais faire réagir les politiques. J’ai voulu ainsi dire que les élus ne pourraient plus payer la paix sociale par le RMI, la CMU ou les mosquées”, explique-t-il.
Le procureur de la République, par la voix de Leila Goutas, a rappelé que la liberté d’expression avait des limites et a requis 2 000 euros d’amende, et la publication du jugement.
Plus sévère, le tribunal a condamné le prévenu à trois mois d’emprisonnement avec sursis, et à 500 euros qui serviront à financer la publication du jugement par voie de presse. Sans

antécédents judiciaires, le prévenu a promis qu'il ne renouvellerait pas ce type "d'alerte".

Tendance Ouest

(Merci à Anne Onyme)